

**Une voix:** Que le député donne avis de sa question.

**M. Cruickshank:** Je n'ai pas eu le temps d'en donner avis.

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

**M. Cruickshank:** Si le Gouvernement n'en a pas entendu parler, je le lui signale maintenant. Si la chose a été portée à son attention, je voudrais savoir quelles mesures il entend prendre.

**L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances):** J'ai lu la déclaration dans les journaux et j'estime que les sentiments de M. Ford sont très louables.

### LES POMMES DE TERRE

BAISSE DES PRIX DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Jeudi dernier, le député de Melfort (M. Wright) a posé la question suivante, à l'appel de l'ordre du jour:

Le ministre a-t-il reçu des plaintes en ce qui concerne la baisse grave du prix des pommes de terre dans l'île du Prince-Édouard et de l'encombrement du marché de Montréal par des pommes de terre du Maine? Le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement va intervenir?

Je répondrai qu'on n'a reçu aucune plainte signalant que le prix des pommes de terre avait subi une forte baisse dans l'île du Prince-Édouard, sauf celle que l'honorable député de Prince (M. MacNaught) a formulée par téléphone. Les réserves de pommes de terre entreposées au Canada au 1<sup>er</sup> février 1953 indiquent une augmentation de 26 p. 100 en regard des faibles réserves d'il y a un an, mais elles restent de 17 p. 100 inférieures aux quantités moyennes entreposées aux mêmes dates durant les cinq dernières années.

Les prix des pommes de terres étaient plus élevés que d'ordinaire, au début de la saison de 1952-1953, mais il est devenu évident que la récolte serait un peu plus abondante qu'on ne l'avait tout d'abord prévu, et en conséquence les prix ont baissé.

J'ai su que l'office de la vente des pommes de terre, dans l'île du Prince-Édouard, a établi un prix minimum de \$1.90 les 75 livres, le 29 novembre 1952, mais que le prix a par la suite été baissé à \$1.55-\$1.60 le 21 janvier, et à \$1.30-\$1.35 le 14 février dernier.

On m'apprend aussi que le marché de Montréal n'est pas encombré de pommes de terre en provenance du Maine. Une wagonnée de pommes de terre du Maine est arrivée à Montréal au début de cette semaine; hier, la consignment était encore sur la voie ferrée

[M. Cruickshank.]

et n'avait pas été vendue. Il n'y a pas eu d'autre importation de pommes de terre du Maine cette saison.

### LA CORÉE

PRÉTENDU ORDRE AUX TROUPES CANADIENNES DE TIRER SUR DES RÉFUGIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. R. Pearkes (Nanaimo):** J'aimerais poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis. A-t-on mis le ministre au courant d'accusations que M<sup>me</sup> Kay Gardner auraient portées à une réunion du Conseil de la paix, tenue à Victoria, accusations selon lesquelles des militaires canadiens postés en Corée auraient reçu l'ordre de tirer sur des réfugiés? Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il pris des mesures ou peut-on prendre des mesures pour faire cesser de telles déclarations diffamatoires?

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** En Colombie-Britannique, la Gendarmerie royale du Canada agit au nom du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Elle étudie la question de concert avec le service du procureur général de la Colombie-Britannique.

**M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond):** Puis-je poser une question supplémentaire? M<sup>me</sup> Kay Gardner est-elle communiste avérée et membre du parti communiste du Canada?

**L'hon. M. Garson:** Je n'ai aucun renseignement à ce sujet.

### LES DOUKHOBORS

DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE RELATIVEMENT À LA CONDUITE DES FILS DE LA LIBERTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Étant donné l'intérêt général que les gens des Kootenays portent au problème des Fils de la liberté et le fait que le Pacifique-Canadien a récemment aboli le couvre-feu de 21 heures à 3 heures à l'égard de certaines sections du chemin de fer de Kettle-Valley, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le Gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il demandé au gouvernement fédéral de l'aider, d'une manière générale, en ce qui concerne le problème des Fils de la liberté ou plus particulièrement de lui fournir assistance ou collaboration en vue d'assurer la protection du personnel d'exploitation afférent à certaines sections du chemin de fer de Kettle-Valley? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises?